

SÉRIE Q

DOMAINES

Q/2. BIENS NATIONAUX ET AFFAIRES DOMANIALES

Intitulé : BIENS NATIONAUX ET AFFAIRES DOMANIALES.

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1790-an II (ponctuellement : 1751, 1833).

Importance matérielle : 60 m.l. (209 articles).

Conditions d'accès : librement communicable, sous réserve des restrictions apportées par l'état matériel des documents.

Noms des producteurs :

Comité d'aliénation des domaines nationaux de la Constituante.

Histoire des producteurs :

Le Comité de la Constituante, dit aussi d'administration des biens ecclésiastiques et d'aliénation, a vu ses attributions passer à la Caisse de l'extraordinaire et aux comités des finances de la Législative et de la Convention.

Histoire de la conservation :

À la fin de la Constituante, les papiers du Comité d'aliénation des domaines nationaux concernant le fonctionnement du comité lui-même furent repris, en partie par la Caisse de l'extraordinaire, et en partie par les comités des finances de la Législative et de la Convention ; de ces dossiers alors actifs, ce qui est revenu ensuite aux Archives nationales constituée, dans la série D (Comités des assemblées), la sous-série D/XXII (Comité d'aliénation des domaines nationaux de la Constituante).

Les dossiers d'affaires terminées traitées par le comité furent à la même époque versés aux Archives nationales (de la Législative) et classés dans la série Q (Domaines) du cadre de classement de Camus. C'est l'origine de la sous-série Q/2.

Au cours du XIX^e siècle, la section domaniale des Archives nationales ajouta à ce fonds divers dossiers et registres allant jusqu'en 1833 et ayant en principe un rapport avec les domaines nationaux.

Présentation du contenu :

Les cartons et registres de la sous-série sont cotés suivant une seule numérotation.

La quasi-totalité de la sous-série se compose des dossiers de soumissions faites par les municipalités pour acquérir les biens nationaux qu'elles pourraient revendre aux particuliers (en vertu du décret du 17 mars 1790), ainsi que des états de ventes à ces municipalités et des minutes des décrets de l'Assemblée autorisant les ventes. Ces dossiers sont restés classés par districts, dans l'état où ils avaient été versés à la fin de la session de la Constituante, et n'ont en principe plus connu de reclassements internes.

On n'y trouve que des affaires de soumissions de biens nationaux de première origine (biens domaniaux et biens ecclésiastiques) par les communes entre 1790 et 1791. Les affaires de biens nationaux saisis sur les émigrés ne sont pas représentées aux Archives nationales (Paris) et doivent être recherchées dans les sous-séries 1 Q (Biens nationaux) des Archives départementales.

Les derniers articles de la sous-série sont les pièces et registres ajoutés par la Section domaniale des Archives nationales au XIX^e siècle : correspondance administrative concernant les biens nationaux et pièces diverses provenant notamment de la Régie des domaines, dont les pièces les plus récentes vont jusqu'en 1833 ; certains des départements dits "étrangers" (départements de Belgique et d'autres pays annexés jusqu'en 1814) figurent dans ces dossiers, qui comprennent également des pièces sans rapport avec les biens nationaux et les Domaines.

Instruments de recherche : Voir l'[*État des inventaires*](#).

Sources complémentaires :

- Autre(s) partie(s) du même fonds :

Archives nationales (Paris) :

série D (Comités des assemblées) : sous-série D/XXII (Comité d'aliénation des domaines nationaux).

- Sources complémentaires sur le plan documentaire :

Archives départementales : sous-séries 1 Q (Biens nationaux) et séries L (Fonds des administrations de districts).

Archives nationales (Paris) :

- Série C (Assemblées nationales) : C/2681 à 2685 (en partie).

- Série D (Comités des assemblées), sous-série D/VI (Comité des finances) : D/VI/58 à 63 ; sous-séries D/XI et D/XII (Comité de liquidation et Comité central de liquidation) ; sous-série D/XIX (Comité ecclésiastique) : D/XIX/18 et 19, D/XIX/32 à 43.

- Série E (Conseil du Roi d'Ancien Régime) : E/3629.

- Sous-série F/17 (Instruction publique) : F/17/1010/E (en partie), F/17/1167 à 1179/B.

- Sous-série F/19 (Cultes), F/19/398 à 481/5, F/19/597 à /612/3, F/19/863 et 864.

- Série H (Administrations locales et comptabilités diverses d'Ancien Régime), sous-série H/2 (Bureau de la ville de Paris), H/2/ 2176 (en partie), 2178 et 2179.

Sources de la notice :

- *Les Archives nationales. Etat général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France, 1978.

- *Papiers du Comité d'aliénation des domaines. Correspondance et pièces domaniales relatives aux biens nationaux. 1790-1833*. Répertoire numérique détaillé manuscrit par J. Chassaing de Borredon, H. Patry et B. Lesne, 1935-1943, 175 p.

Date de la notice : 2007.

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (Colette. DEBBASCH et Marie.-Élisabeth ANTOINE).

Q/2/1 à 189. Dossiers du Comité d'aliénation des domaines de la Constituante sur les soumissions faites par les municipalités pour l'acquisition des biens nationaux¹ en application du décret du 17 mars 1790 : procès-verbaux d'expertise, états d'évaluation ou d'estimation, délibérations ou arrêtés des directoires de districts ou de départements, adresses, correspondance et pièces annexes concernant l'acquisition ou des projets d'acquisition de biens nationaux par les communes, dossiers des communes soumissionnaires en série départementale classée en principe par districts² (1790-1791, ponctuellement : 1793 et an II)

1 à 3 : Ain (1 : Belley et Nantua ; 2 : Bourg ; 3 : Gex, Montluel, Pont-de-Vaux, Saint-Rambert, Trévoux) ;

4 à 8 : Aisne (4 : Saint-Quentin ; 5 : Soissons ; 6 : Laon ; 7-8 : Vervins, Château-Thierry, Chauny, Laon, Saint-Quentin et Soissons).

9 : Allier sauf Montluçon.

10-11 : Basses-Alpes.

12 : Hautes-Alpes.

13 : Ardèche sauf Tanargue.

14-15 : Ardennes ; Ariège : Mirepoix et Saint-Girons.

16 et 17 : Aube (16 : Arcis-sur-Aube, Ervy, Troyes ; 17 : Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Nogent-sur-Seine) ;

18 : Aude sauf Limoux.

19 : Aveyron sauf Aubin et Millau.

20 : Bouches-du-Rhône : Aix, Apt, Arles, Marseille, Salon-de-Provence, Tarascon.

21 à 33 : Calvados³.

34 et 35 : Cantal (34 : Aurillac, Mauriac, Murat ; 35 : Saint-Flour, Aurillac).

36 : Charente.

37 : Charente-Inférieure.

38 : Cher : Bourges, Châteaumeillant, Saint-Amand [-Montrond], Sancerre.

39 : Corrèze.

40 et 41 : Côte-d'Or (40 : Beaune, Is-sur-Tille, Saint-Jean-de-Losne, Semur-en-Auxois ; 41 : Châtillon-sur-Seine, Dijon, Saint-Jean-de-Losne).

42-43 : Côtes-du-Nord : Dinan, Guingamp, Lamballe, Saint-Brieuc ; Creuse : Aubusson (soumission par la commune de Chénérailles), soumissions par celles de Bourganef, Felletin et la Souterraine.

44-45 : Dordogne : Bergerac, Montignac, Périgueux ; Doubs (tous districts).

46 : Doubs (sauf Baume-les-Dames).

47 et 48 : Drôme (47 : Crest, Die, Montélimar, Valence ; 48 : Romans [-sur-Isère], Valence).

¹ Il n'est question ici que des biens nationaux de première origine, c'est-à-dire des biens domaniaux et des biens ecclésiastiques, à l'exclusion des biens émigrés.

² Suivis dans quelques cas par des dossiers dits « communes diverses » dans l'inventaire. Les communes soumissionnaires ont pu acquérir des biens nationaux situés non seulement sur leur territoire, mais aussi sur le territoire d'autres communes. C'est le cas pour les grandes villes, comme Paris et Rouen, par exemple. Dans cette partie le mot district est sous-entendu.

³ Dossiers en plusieurs séries (consulter l'inventaire manuscrit). Soumissions par la commune de Rouen dans les districts de Bayeux, Lisieux, Caen et Pont-l'Évêque.

49 à 52/2 : Eure⁴.
53 à 55/2 : Eure-et-Loir sauf Nogent-le-Rotrou⁵.
56 : Finistère : Landerneau, Quimper, Quimperlé.
57 : Gard sauf Saint-Hippolyte et Uzès⁶.
58-60 : Haute-Garonne sauf Villefranche [-de-Lauragais] ; Gers : Auch, Condom, Lectoure, Nogaro ; Gironde : Bourg, Libourne.
61 et 62 : Hérault (61 : commune de Montpellier ; 62 : autres communes).
63 et 64 : Ille-et-Vilaine (63 : Rennes ; 64 : Dol [-de-Bretagne], Fougères, la Guerche-de-Bretagne, Saint-Malo).
65 : Indre : communes de Châteauroux et d'Issoudun.
66 à 70 : Indre-et-Loire (66-67 et 68 : commune de Tours ; 69 : Amboise ; 70 : Château-Renault, Langeais, Preuilly [-sur-Claise], Tours).
71 à 76 : Isère (71 : Grenoble ; 72 : ville de Grenoble ; 73 : ville de Grenoble, Saint-Marcellin ; 74 : la Tour-du-Pin ; 75 : ville de Vienne ; 76 : Vienne).
77 à 80 : Jura (77 : Arbois ; 78 : Dole, Orgelet ; 79 : Lons-le-Saunier ; 80 : Poligny, Saint-Claude, Dole) ;
81-82 : Landes : ville de Tartas ; Loir-et-Cher : ville de Blois.
83 à 86 : Loir-et-Cher, fin (83 : Blois ; 84 : Mer ; Mondoubleau, Romorantin ; 85 : Vendôme, Saint-Aignan⁷).
87-88 : Haute-Loire : Brioude, le Puy [-en-Velay], Yssingaux ; Loire-Inférieure sauf Ancenis, Clisson et Machecoul.
89 à 91 : Loiret (89 et 90 (début) : ville d'Orléans ; 90 (fin) : Orléans, Boiscommun, Pithiviers⁸, 91 : Beaugency, Gien, Montargis, Neuville-aux-Bois).
92 : Lot.
93-94 : Lot-et-Garonne, Lozère : Marvejols.
95 et 96 : Maine-et-Loire (95 : ville d'Angers, Angers et Baugé ; 96 : ville d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cholet, Saint-Florent [-le-Vieil], Saumur, Segré, Vihiers⁹).
97 : Manche : Avranches, Saint-Lô, Valognes.
98 et 99 : Marne (98 : Châlons-sur-Marne, Épernay, Sainte-Menehould ; 99 : Reims, Sézanne, Vitry-le-François).
100 : Haute-Marne, sauf Bourmont et Chaumont.
101 : Mayenne, sauf Craon et Villaines [-la-Juhel].
102 à 105 : Meurthe (102 : Blâmont, Lunéville ; 103 : Château-Salins, Nancy, Pont-à-Mousson¹⁰ ; 104 : Sarrebourg, Toul ; 105 : acquisitions par la ville de Metz).
106 : Meuse, sauf Clermont [-en-Argonne] et Étain¹¹.
107 : Morbihan, sauf Auray, Ploërmel et Pontivy.
108 : Moselle : Boulay, Metz, Sarrelouis, Thioville.
109 : Nièvre, sauf Château-Chinon et Decize.
110 à 113/2 : Nord (110 : Avesnes [-sur-Helpe], Cambrai, Douai ; 111 : Bergues, Hazebrouck ; 112 : Lille, le Quesnoy ; 113/1 et/2 : district et ville de Valenciennes).
114 et 115 : Oise (114 : Breteuil, Chaumont-en-Vexin, Clermont, Compiègne, Crépy-en-Valois, Grandvilliers, Noyon ; 115 : Beauvais, Senlis).
116 : Orne : Alençon, Argentan, Bellême, l'Aigle¹², communes diverses.
117 à 126 : département de Paris (états de biens nationaux vendus à la municipalité de Paris¹³, rapports d'experts et nombreux plans joints aux dossiers ; biens situés dans les districts de Saint-Denis et Bourg-la-Reine).
127 et 128 : Pas-de-Calais (127 : Arras, Bapaume, Béthune ; 128 : Calais, Saint-Omer, Saint-Pol [-sur-Ternoise]).
129 à 131 : Puy-de-Dôme (129 : Clermont-Ferrand ; 130 : Ambert, Billom, Issoire, Montaigut [-en-Combraille] ; 131 : Riom, Thiers).

⁴ Dossiers en plusieurs séries (consulter l'inventaire manuscrit) ; les cartons Q/2/51, 52/1 et 52/2 sont des dossiers de soumissions par la commune de Rouen dans tous les districts de l'Eure.

⁵ Dossiers en plusieurs séries (consulter l'inventaire manuscrit). Soumissions par la commune d'Orléans dans les districts de Châteaudun, Chartres et Janville.

⁶ Soumissions par la commune de Montpellier dans divers districts du département.

⁷ Soumissions par la commune de Châteaudun dans les districts de Mondoubleau et Vendôme et par celle d'Orléans dans les districts de Romorantin, Blois, Vendôme et Mer.

⁸ Soumissions par la commune de Nemours dans le district de Pithiviers.

⁹ Soumissions par la commune de Nantes dans les districts d'Angers et de Saint-Florent et par la commune de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée) dans celui de Cholet.

¹⁰ Soumissions par la commune de Metz dans le district de Pont-à-Mousson.

¹¹ Soumissions par la commune de Thiaucourt (Meurthe) dans le district de Saint-Mihiel.

¹² Soumissions par la commune de Rouen dans le district de l'Aigle.

¹³ On trouve une analyse détaillée des procès-verbaux d'estimation et des plans des immeubles des communautés religieuses du département de Paris dans LAZARD (Lucien), *Répertoire du fonds des domaines de la Seine*, Paris, 1904, in-8°. Soumissions par des particuliers dans Q/2/117, dossier 2 (1790-an II). Les ventes de biens situés dans les districts de Saint-Denis et Bourg-la-Reine sont respectivement dans Q/2/125 et 126.

132 : Basses-Pyrénées : Oloron [-Sainte-Marie], Orthez, Pau, Ustaritz.
133-134 : Hautes-Pyrénées ; Pyrénées-Orientales.
135 : Bas-Rhin.
136 : Haut-Rhin.
137 à 141 : Rhône-et-Loire (137 et 138 : Villefranche [-sur-Saône] ; 139 : Saint-Étienne ; 140 : campagne de Lyon, Montbrison, Roanne ; 141 : Lyon).
142 et 143 : Haute-Saône¹⁴.
144 à 146 : Saône-et-Loire (144 : Autun, Chalon-sur-Saône ; 145 : Charolles, ville de Chalon-sur-Saône ; 146 : Louhans, Mâcon).
147 et 148 : Sarthe (147 : Château-du-Loir, La Ferté-Bernard, Fresnay-sur-Sarthe, la Flèche, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Calais ; 148 : ville du Mans).
149 à 164 : Seine-Inférieure (biens nationaux soumissionnés par les villes de Rouen¹⁵, du Havre, Saint-Valéry-en-Caux et Dieppe ; Cany [-Barville], Caudebec [-en-Caux], Dieppe, Gournay-en-Bray, Montivilliers, Neufchâtel [-en-Bray], Rouen).
165 à 167 : Seine-et-Marne (165 : Meaux, Rozay-en-Brie ; 166 : Nemours, Provins¹⁶ ; Melun et soumissions par la ville de Paris dans le département).
168 à 171 : Seine-et-Oise (168 : Étampes et Gonesse et soumissions par la ville d'Orléans dans les districts d'Étampes et Dourdan ; 169 : soumissions par celle de Paris dans les districts de Corbeil [-Essonne], Saint-Germain [-en-Laye], Mantes [-la-Jolie] et Gonesse ; 170 : Mantes [-la-Jolie], Pontoise, Dourdan, soumissions par la commune de Rouen dans ceux de Mantes et Pontoise ; 171 : Versailles, Montfort-l'Amaury et Saint-Germain [-en-Laye], soumissions par la ville de Versailles dans ceux de Dourdan et Montfort-l'Amaury).
172 : Deux-Sèvres : Melle, Niort.
173 à 176 : Somme (173 : ville et district d'Amiens ; 174 : Doullens, ville de Montdidier ; 175 : Péronne, ville d'Abbeville ; 176 : Abbeville, Montdidier et Péronne).
177-178 : Tarn : Albi, Gaillac, Castres.
179 : Var sauf Barjols, Grasse et Saint-Paul.
180 : Vendée.
181-182 : Vienne sauf Poitiers, Haute-Vienne : le Dorat, Limoges, Saint-Yrieix [-la-Perche].
183 : Vosges sauf Épinal.
184 à 187 : Yonne (184 : Auxerre, Avallon ; 185 : Joigny, Saint-Florentin ; 186 : Sens ; 187 : Tonnerre)
188 : états des décrets d'aliénation rendus en faveur des municipalités (classement départemental) ; 189 : autres dossiers du Comité d'aliénation, dont état imprimé de ses membres avec indication des départements du ressort de chacun d'eux.

Q/2/190 à 196. Correspondance relative à l'administration et à l'aliénation des biens nationaux, classement départemental comprenant des départements de l'Empire (1751, 1790-1833)

190 : Ain (1790-1794) ; Aisne¹⁷ (1791-1832) ; Allier¹⁸ (1791-an V) ; Basses-Alpes (an V) ; Hautes-Alpes (1790) ; Ardennes (1791-an III) ; Ariège (1792-an V).
191 : Aube (1791-1793) ; Aude (1791-an IV) ; Aveyron (1790) ; Bouches-du-Rhône (an IV) ; Calvados (1792) ; Charente (1790-an IV) ; Charente-Inférieure (1791) ; Cher (1791-1807) ; Corrèze (an III-an V) ; Corse (1789-1792) ; Côte-d'Or (1791-an IV) ; Côtes-du-Nord¹⁹ (1790-an V) ; Creuse (1791-1793).
192 : Dordogne (1790-an V) ; Doubs (1792-an II) ; Drôme (1792) ; Dyle (an IX²⁰) ; Eure (1790-an XIII) ; Eure-et-Loir (1791-an IV) ; Finistère (an V) ; Gard (1790-an V) ; Haute-Garonne (1790-an XI) ; Gers (1791-an V) ; Gironde (1791-an VII).
193 : Hérault (1791-an IV) ; Ille-et-Vilaine (an III) ; Indre (an III-1828) ; Isère (1790-an X) ; Jemmapes (an V) ; Jura (1790-an VI) ; Landes (1790) ; Léman (an V) ; Loir-et-Cher (1793-an IX) ; Loire (an VI) ; Haute-Loire (an II) ; Loire-Inférieure (an II-an VIII) ; Loiret²¹ (1751-an XII) ; Lot (1790-an VI) ; Lot-et-Garonne (1792-an XI) ; Lozère (1791-an XI) ; Maine-et-Loire (1791-an V) ; Manche (1791-an IX) ; Marengo (1811) ; Marne (1791-an VIII) ; Haute-Marne (1790-1792) ; Mayenne (an VI) ; Meurthe (1792-an VIII) ; Meuse²² (an IV-an V) ; Meuse-Inférieure (an VIII) ; Mont-Blanc (an V) ; Moselle (1791-1808).

¹⁴ Dossiers en deux séries pour l'ensemble des districts du département (consulter l'inventaire manuscrit).

¹⁵ Soumissions par la commune de Rouen dans les divers districts du département et dans le Calvados (consulter l'inventaire manuscrit).

¹⁶ Soumissions par la commune de Sens dans le district de Provins.

¹⁷ La pièce datée de 1832 est une pièce de transmission d'une pétition non jointe de propriétaires fonciers sur la délimitation de la forêt de Villers-Cotterêts.

¹⁸ Dont texte imprimé du discours du procureur de la commune de Moulins pour la plantation de l'arbre de la Liberté le 27 mai 1792.

¹⁹ Dont adresse imprimée du commissaire central aux communes rurales sur les domaines congéables (an V).

²⁰ Transmission (par le ministre de l'Intérieur?) au ministre des Finances de pièces non jointes sur la vente des bâtiments de l'ex-bibliothèque de Bruxelles (12 ventôse an IX).

²¹ Dont titres à l'appui d'une vente de vigne au lieu-dit le Fourneau-Gorin près Vernon (commune de Beaugency) de 1751 à l'an II.

²² Dont état imprimé des bâtiments et terrains nationaux affectés à des établissements publics du département (brumaire an V).

194 : Deux-Nèthes (an VII) ; Nièvre (an II-an IV) ; Nord (1791-an VIII) ; Oise (1792-an V) ; Orne (1792-an IX) ; Ourthe²³ (an VIII-an IX) ; Pas-de-Calais (1792-1819) ; Pô (an XIII) ; Puy-de-Dôme (1791-an IV) ; Basses-Pyrénées (1790-an XI) ; Hautes-Pyrénées (1792) ; Pyrénées-Orientales (1791).
195 : Bas-Rhin (1790-1793) ; Haut-Rhin (1792) ; Rhône (an V) ; Sambre-et-Meuse (an V) ; Haute-Saône (1790-an VII) ; Saône-et-Loire (1790-an IV) ; Sarthe (1792-1793).
196 : Seine²⁴ (1791-an V) ; Seine-et-Marne (1790-an VIII) ; Seine-et-Oise (1790-1815) ; Seine-Inférieure (1791-an VIII) ; Deux-Sèvres (1791-an VII) ; Somme (1791-an III) ; Tarn (1792-an IV) ; Var (1791-an IV) ; Vaucluse (an II-an XI) ; Vendée (1790-an IX) ; Vienne (1790) ; Haute-Vienne (1790) ; Vosges²⁵ (an II-1828) ; Yonne (an IX-an XI).

- Q*/2/197. Table alphabétique des municipalités ayant acquis des biens nationaux (1790-1791).
- Q*/2/198 à 215. Sommiers des rentes nationales sur Paris suivant l'ancienne division de la ville en six arrondissements, classement par sections²⁶, rues et maisons (1792).
198 à 200 : 1^{er} arrondissement (198 : Tuileries, Champs-Élysées, Roule ; 199 : place Vendôme, Palais-Royal ; 200 : Bibliothèque, Grange-Batelière).
201 à 203 : 2^e arrondissement (201 : faubourg Montmartre, rue Poissonnière, Fontaine Montmorency, place Louis-XIV ou de Guillaume-Tell, des Postes ou du Contrat-Social ; 202 : Halle-au-Blé, Oratoire, Louvre ; 203 : marché des Innocents, Mauconseil, Bonne-Nouvelle).
204 à 206 : 3^e arrondissement (204 : faubourg Saint-Denis, Bondy, Temple ; 205 : Amis-de-la-Patrie, Gravilliers, Lombards ; 206 : Réunion ou de la rue Beaubourg, Arcis, Enfants-Rouges ou de l'Homme-Armé).
207 à 209 : 4^e arrondissement (207 : place-Royale ou de l'Indivisibilité, Roi-de-Sicile ou des Droits-de-l'Homme ; 208 : Hôtel-de-Ville, Arsenal, Popincourt ; 209 : rue de Montreuil, Quinze-Vingts, de l'Île ou de la Fraternité).
210 à 212 : 5^e arrondissement (210 : Notre-Dame ou Cité, Thermes-de-Julien ; 211 : Sainte-Geneviève ou du Panthéon, Jardin-des-Plantes ou Sans-Culottes ; 212 : Observatoire, Gobelins ou du Finistère).
213 à 215 : 6^e arrondissement (213 : Henri-IV ou de la Révolution, l'Unité ; 214 : Luxembourg ou Mucius-Scaevola, Marat ; 215 : Croix-Rouge ou du Bonnet-Rouge, Fontaine-de-Grenelle, Invalides).
- Q*/2/216 à 220. États de cens de la ville de Paris par quartiers et par rues provenant de la régie des domaines (1792).
- Q/2/221. Minutes d'états de cens relevés par les inspecteurs de la Régie des domaines et se rapportant à Saint-Martin-des-Champs, aux chapitres de Saint-Merry et de Saint-Marcel, aux abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, à la Cour Lamoignon au Palais (1792) ; cens et rentes dus au roi dans Paris (1785) ; cens et rentes de l'archevêché (1792).
- Q/2/222. Minutes d'actes de liquidation de rachat des droits seigneuriaux concernant des établissements ecclésiastiques du département de la Seine (1791-1793) ; états, correspondances et autres papiers provenant de la Régie des domaines, concernant des redevances foncières dues à la nation sur des maisons et autres biens à Paris (autrefois coté S 7193).

²³ Dont affaire de Bournel, ex-receveur des domaines du département (an IX).

²⁴ Dont rapport au Comité de salut public sur des réparations à faire aux hôtels Molé et de la princesse de Conti rue Saint-Dominique, affectés à la Commission d'agriculture et des arts (brumaire an III).

²⁵ Dont envoi au ministre des affaires étrangères d'une lettre non jointe du comte d'Armanberg, chambellan du roi de Bavière, sur des coupes de bois dans le département sur ses ordres en 1814 en qualité de commissaire extraordinaire des troupes alliées (1822).

²⁶ Le mot: sections est sous-entendu dans la description qui suit.